

Plancha Party Feu d'artifice et Bal

Poulet à la plancha, frites, buvette.

Feu d'artifice à 23h, puis bal en plein air

Entrée Gratuite.

Organisé par le Comité des Fêtes : 07 82 89 19 50



STAGE DE PASTEL organisé par l'association HA'COR

Samedi 21 juillet au Foyer Georges Némoz
9H30-12H30 ET 13H30-14H30

(repas commun)

Ouvert aux débutants

Site : ts-art.centerblog.net

Renseignements/inscriptions : 06.31.73.09.35



CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE 2018 : la municipalité et les associations de Saint Clair du Rhône travaillent actuellement ensemble sur l'organisation d'une journée exceptionnelle pour commémorer le centenaire de l'armistice. Au programme :

Cérémonie officielle avec compagnie en armes
Apéritif
Repas en commun et animations d'époque, jeux et bal populaire entre autres
Exposition.

Attention, repas sur réservation uniquement (renseignements et ouverture des réservations à partir du 3 septembre en mairie).
D'autres événements liés au centenaire se dérouleront à la salle de spectacle de la commune : représentation de TEC le 12 octobre, cinéma le 8 novembre et cinéma-conférence (date en attente).
Nous vous informerons tous les mois sur ces manifestations.

Le Maire,

Olivier MERLIN.



CINE ÉTÉ : « La Ch'tite famille »

VENDREDI 31 AOUT
Projection à la tombée de la nuit vers 20h- 20h30
ECOLE DU VILLAGE

Repli salle de spectacle
si mauvais temps.



LA LETTRE DU MAIRE ÉTÉ 2018 n°47

L'EDITO

Madame, Monsieur,

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui régit les règles d'urbanisme à Saint Clair du Rhône a été (enfin !) adopté, à l'unanimité du Conseil Municipal lundi 25 juin 2018 suite à la décision qui remonte au... 19 septembre 2011 ! C'est un document important par sa taille et son contenu, que vous pouvez consulter, pour tout projet, à la Mairie, ou sur le site internet de la commune.

Nous avons reçu du 14 au 18 juin, le Maire de Mammola, Stefano Raschella, élu le 5 juin 2016, accompagné de 4 des 11 membres de son Conseil Municipal. Le but de cette visite était de dynamiser ce jumelage, difficile à cause de la distance (plus de 1 600 km), qui sépare nos deux communes. Les échanges ont été cordiaux et constitués de moments officiels, de visites et de réunions de travail. Les deux municipalités se sont entendues pour mettre en place des échanges destinés aux enfants et le premier est programmé pour mi-avril 2019 avec l'organisation d'un séjour d'une délégation de jeunes Saint Clairois en Calabre. Je tiens à remercier le Comité de Jumelage et les représentants de Mammola Association qui se sont fortement mobilisés pour aider la commune à accueillir dans les meilleures conditions cette délégation.

Nous en avons profité pour inaugurer, vendredi 15 juin, en présence de nos amis italiens et de la population, les travaux de la rénovation de la Chapelle de Glay, avec la mise à disposition, pour les habitants, d'une salle municipale qui peut accueillir 148 personnes et dont les travaux ont été en grande partie réalisés par nos services techniques. Cette salle remplace l'ancienne Salle du Cercle qui a dû être démolie pour permettre la construction du Pôle Petite Enfance.

Nous vous souhaitons un bel été 2018, en vous demandant, si vous avez un voisin qui semble en difficulté ou isolé, de prévenir le C.C.A.S. en Mairie.

Olivier MERLIN



Quelques travaux prévus cet été :

Installation de Vidéo Projecteur Interactifs dans les 3 écoles publiques de la commune.
Réfection des sols des couloirs du bâtiment du bas de l'école primaire du Village.
Ainsi que le changement des luminaires centraux de la salle polyvalente.



Informations communales :

Inscriptions rentrée scolaire



Comme vous le savez, c'est officiel, la semaine scolaire repasse à 4 jours dès la prochaine rentrée. Ne perdons pas les bonnes habitudes... Vous pourrez commencer à inscrire vos enfants sur le logiciel AIGA dès la fin du mois de juillet. Les délais d'inscriptions restent inchangés (7 jours). Face aux oublis fréquents, aucune inscription ou modification ne sera faite en mairie après ce délai. N'hésitez pas à contacter nos services en mairie pour tous renseignements sur les modalités de fonctionnement. Seule nouveauté pour le mercredi, vos enfants pourront fréquenter l'accueil périscolaire soit en demi-journée soit en journée. **Les inscriptions devront se faire au préalable auprès du bureau de l'ACCRO enfance, par téléphone ou mail en respectant bien le délais de 7 jours et non plus sur AIGA.**

La fête du Relais Assistantes Maternelles s'est déroulée le vendredi 15 juin dans la salle polyvalente de l'Espace Jean Fournet. Elle a débuté par un spectacle de la Compagnie Théâtre Coccinelle, une troupe de 3 artistes.

Le spectacle, adapté aux tout-petits du nom de « Gribouillis » a duré 30 minutes. Il mêlait à la fois marionnettes, magie, instruments de musique et comptines.

Après le spectacle, une petite collation était prévue (jus de fruits, fruits frais, bonbons, laitages...).

Tout un espace de jeux avait été mis en place avec à la fois des jeux du RAM (coin dinette, poupées, espace bébés, motricité...) et ceux empruntés à la ludothèque de Saint Maurice l'exil (billard japonais, puissance 4 géant, jeux de construction...) dans lesquels ont pu évoluer petits et grands.

Les assistantes maternelles ainsi que les parents étaient conviés. Tous ont passé un bon moment avant la coupure de l'été.



Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

Social :



La collecte nationale de la **Croix Rouge** a eu lieu sur la commune le dimanche 10 et le samedi 16 juin. Le montant de cette collecte s'élève à 784€. Merci aux St Clairois pour leur générosité.

croix-rouge française 
Humanisons la vie

Activité Brico au Clariana:

Brigitte, l'animatrice en charge de cette activité s'affaire depuis le printemps à une activité florale et colorée qui enchante les résidents ! De très jolies réalisations ont pris place dans le hall de la résidence !!!



Gymnastique à la Résidence Clariana :

Dans le souci de permettre aux résidents de garder leur autonomie le plus longtemps possible, a été mis en place des séances découvertes d'activité sportive dans un cadre spécifique du SPORT SANTE depuis le 02 mai 2018.

C'est avec le partenariat de la Gymnastique Volontaire des 2 Rives, Association saint clairoise que la résidence Clariana a pu instaurer cette nouvelle activité qui plaît aux résidents vu le taux de participation.



Encore une belle réussite pour le voyage du **CCAS** organisé le 07 juin dernier, 103 participants ont embarqué pour une croisière sur le Rhône : écluse de Chanaz, Canal de Savières, Lac du Bourget et visite de la distillerie Kario



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :

Il fait chaud.
La température ne descend pas ou très peu la nuit.
Cela dure 3 jours ou plus.

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15.

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66
www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance.
[#canicule](http://www.social-sante.gouv.fr/canicule)



En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?



Crampes



Fièvre > 38°C



Fatigue inhabituelle



Vertiges / Nausées



Maux de tête



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, quels sont les bons gestes ?



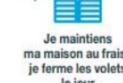
JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



J'évite les efforts physiques



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je mange en quantité suffisante



Je ne bois pas d'alcool



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.